

Vereinsangelegenheiten = Affaires des la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal
= Journal forestier suisse**

Band (Jahr): **99 (1948)**

Heft 7

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

boisement avec *Pinus nigra* il est indispensable d'utiliser des plants ayant un système racinaire bien développé et disposant de mycorrhizes en nombre suffisant; ces plants peuvent se maintenir et prospèrent même transplantés dans des sols incultes (landes). A cet effet, l'emploi de compost (qui stimule la vitalité des champignons symbiotiques) avant et après le repiquage, exerce une action de premier ordre.

FORSTLICHE NACHRICHTEN · CHRONIQUE FORESTIÈRE

Bund

Der Rat der FAO hat Herrn Oberförster Winkelmann, Direktor der Forstlichen Zentralstelle der Schweiz in Solothurn, als Mitglied der Ständigen Beratenden Kommission der Abteilung für Forstwesen und Forstprodukte ernannt.

Nomination du Doyen de l'Ecole forestière

Rompant avec une tradition bientôt centenaire qui veut que les professeurs de sciences forestières remplissent à tour de rôle la fonction de Doyen de notre Ecole, la conférence de la section VI vient d'appeler à sa présidence le professeur de mathématiques professeur D^r *A. Pfluger*.

L'Ecole forestière suit l'exemple donné par d'autres sections de l'Ecole polytechnique fédérale, qui confient souvent le décanat à des professeurs de disciplines propédeutiques. Ainsi se crée dès le début des études une collaboration plus étroite entre tous les professeurs, et partant, plus d'unité dans l'enseignement.

Cette nomination fut facilitée par le nouvel arrêté du Conseil fédéral concernant l'éligibilité des fonctionnaires forestiers supérieurs. En effet, il prévoit maintenant qu'un professeur de sciences forestières, dans la règle le Doyen, fait partie d'office de la commission d'experts. Un des trois professeurs forestiers appartiendra ainsi comme par le passé à cette commission.

Nous souhaitons à M. le professeur D^r *A. Pfluger* d'heureuses années de décanat.

Ch. Gonet.

VEREINSANGELEGENHEITEN · AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 22 janvier 1948 à Zurich

1. Réédition des « *Forstl. Verhältnisse der Schweiz* ». Le comité permanent a été chargé d'étudier cette question par l'assemblée de Romanshorn. Il est prévu : la nomination d'une Commission de rédaction qui étudiera le problème, mais sans compétence financière. Il sera fait appel à MM.:

E. Hess, inspecteur général, comme président,
les professeurs de l'Ecole forestière,
B. Bavier, Coire,
le président de la S. F. S.

Concernant le poste de rédacteur, il est prévu un rédacteur-chef, nommé par la commission et de laquelle il fera ensuite partie, et un certain nombre de collaborateurs. Le comité permanent et la commission fixeront d'entente les grandes lignes du travail du rédacteur-chef, lequel aura ensuite des compétences assez larges.

2. *Révision de la Loi forestière fédérale.* Le comité n'avait pour en discuter qu'un matériel insuffisant, comprenant les modifications intervenues lors des dernières séances des directeurs cantonaux des forêts et des inspecteurs cantonaux. Les bases primitives manquent, et seront demandées à l'Inspection fédérale.
3. *Journal « Zeitschrift ».* Le rédacteur soumet un projet de feuille de titre, qui est adopté.

Le rédacteur propose d'encarter dans chaque numéro les « Suppléments » et « Beilagen » au lieu de les envoyer en cahiers séparés. L'augmentation de dépense est très minime. Proposition acceptée.

Une série d'articles « 100 Jahre Forstwirtschaft in der Schweiz » est prévue pour les prochains numéros. On pourrait en conserver la composition pour en faire un tirage à part.

4. *Nouveaux membres.* Sont reçus : MM. Kunz Robert, Forsting., Schaffhausen; Schmid Viktor, Forsting., Zurich; Zollikofer-Gassmann A., Oberst, St-Gallen.

Le secrétaire : J. Péter.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 10 mars 1948 à Zurich

1. *Assemblée d'été.* La date est fixée du 29 août au 1^{er} septembre 1948. L'inspecteur cantonal Brunnhofer, assistant à la séance, donne déjà quelques indications sur le programme tel qu'il est prévu par le Comité local.

Dimanche 29 août, après-midi : séance administrative à Aarau.

Lundi 30 août : conférences sur un thème à choisir, et visite de forêt.

Mardi 31 août : Lenzbourg.

Mercredi 1^{er} septembre : Jura ou Rheinfelden. Le Comité local définira encore cette dernière journée.

Le thème choisi est le suivant : « Réforme des finances fédérales et sylviculture ».

Un point très difficile sera la recherche des logements. Il faudra répartir les participants dans les localités environnantes et prévoir éventuellement des cantonnements.

2. « *Journal forestier suisse* ». Le papier de couverture va bientôt manquer. Il est décidé de continuer la présentation et l'expédition telles quelles : couverture verte assez mince et enveloppe d'expédition.
3. *Stage pratique.* Un projet d'arrêté du Conseil fédéral et un projet de règlement du stage ont été soumis au comité permanent. Tous deux sont discutés et il est décidé que le président et le secrétaire rédigeront des contre-projets.
4. *Divers.* En remplacement du collègue Bavier, W. Omlin est nommé membre de la commission de rédaction de la nouvelle édition des « Forstl. Verhältnisse der Schweiz ». Le solde des exemplaires à plat de la dernière édition et 200 exemplaires de la « Suisse forestière » seront reliés.

Une série d'articles paraîtra dans le « Zeitschrift » sous le titre général « 100 Jahre Forstwirtschaft in der Schweiz », qui feront environ 120 pages. Le comité permanent espère obtenir des subventions.

Le secrétaire : J. Péter.